



Jeudi 6 juillet 2023

## **Troisième comité de programmation régional du Fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique des territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », mis en place par le Gouvernement en 2023, a pour objectif d'aider les territoires à renforcer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le fonds vert est abondé à hauteur de deux milliards d'euros au plan national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'une enveloppe de crédits de 157 M€ en 2023.

Ces crédits sont placés sous la responsabilité du préfet de région et des préfets de département pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans une logique d'équité territoriale au bénéfice des projets portés prioritairement par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ces projets peuvent également émaner d'établissements publics locaux ou opérateurs désignés par les collectivités, d'aménageurs publics, d'organismes fonciers solidaires, de bailleurs sociaux, d'entreprises privées (sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement et du respect de la réglementation européenne des aides d'État), d'établissements publics locaux mais aussi d'établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public, d'associations ou fondations, de structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées, de gestionnaires et propriétaires forestiers, ainsi que de gestionnaires d'infrastructures de transport et de ports.

Le fonds vert se décline selon les treize mesures suivantes dont un volet transversal d'appui en ingénierie de projet :

- la renaturation des villes,
- la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- la rénovation des parcs de luminaires et de l'éclairage public,
- la prévention des inondations,
- la prévention des risques d'incendie de forêt,
- l'adaptation au recul du trait de côte,
- l'adaptation aux risques émergents en montagne,
- l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité,
- le développement du covoiturage,
- l'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 ;
- le renforcement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets ;
- et enfin le recyclage foncier.



**Le troisième comité de programmation des mesures régionales du Fonds vert** (recyclage foncier, renforcement du tri à la source et valorisation des bio déchets, accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030) s'est tenu le 15 juin dernier sous la présidence de Didier Mamis, secrétaire général pour les affaires régionales et en présence de Raphaëlle Siméoni, directrice générale des services du Conseil régional.

Ce comité a rassemblé les représentants des préfets de département, les services de l'Etat pilotes de l'instruction des demandes de financement (DREAL Agence de l'Eau, ADEME) ainsi que la Banque des territoires et l'Établissement public foncier de la région.

Il a permis de programmer le financement de 16,61 M€ au profit de 31 projets en région. Le Conseil régional cofinancera deux opérations au titre du recyclage foncier.

Parmi les opérations programmées :

**Au titre de la mesure nationale biodiversité : Une opération majeure d'arrachage des plantes exotiques envahissantes, portée par le parc national de Port Cros (83).**

Le projet consiste à prélever du milieu naturel les « Griffes de sorcière », une espèce végétale exotique envahissante à fort impact sur les espèces végétales patrimoniales et les milieux côtiers et insulaires. Les actions d'arrachage manuel sont prévues sur plusieurs sites prioritaires : le Tombolo de Giens, l'îlot Longue, l'îlot de Bagaud et la Presqu'île du Grand Langoustier. Deux opérations annuelles d'arrachage viseront à l'éradication totale de ces espèces sur les zones prioritaires afin de favoriser la recolonisation de ces milieux fragiles par la végétation indigène et patrimoniale. Cette action s'inscrit dans la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes déclinée en Stratégie régionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Un suivi est prévu sur cinq ans afin de continuer l'arrachage des repousses de Griffes de sorcière et de suivre le rétablissement des espèces végétales indigènes. Cette opération d'un montant de 89 906 € bénéficiera d'un financement du Fonds vert de 72 781 €.

**Au titre de la mesure recyclage foncier : La reconversion du site des Papeteries à Malaucène (84).**

Ce projet porté par la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin prévoit l'acquisition d'une ancienne friche industrielle pour y réaliser une opération immobilière de réhabilitation complète en vue d'une revitalisation économique dédiée à l'artisanat et aux entreprises. Cette opération d'un montant prévisionnel de 3,6 M€ sera soutenue par le Fonds vert à hauteur de 864 695 € qui permettra de déclencher la mise en œuvre opérationnelle de ce projet ampleur.

**Au titre de la mesure renforcement du tri à la source et à la valorisation des bio déchets :**

**La métropole AMP** va bénéficier de 2 745 102,25 € pour **accompagner le déploiement et la généralisation du tri à la source des biodéchets sur son territoire.**

Ce projet ambitieux évalué à 11,5 M€ permettra le renforcement de ses opérations de gestion de proximité (compostage individuel et partagé) et la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires, principalement en apport volontaire dans les centres-villes et noyaux villageois. En cible, à fin 2026, près de 300 000 habitants seront couverts par une solution de compostage individuel ou partagé et 1 260 000 habitants par une collecte séparée.

Au 23 juin, le Préfet de région a déjà programmé le financement de 68 opérations pour un montant global de 34,54 M€.

Au total, pour la région et en tenant compte des opérations programmées également par les préfets de département, 296 projets pour un montant de 92,53 M€ vont pouvoir être financés.

Le prochain comité de programmation des mesures régionales aura lieu le 11 juillet prochain.